



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 novembre 2023 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANHALST Philippe donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie donne pouvoir à RICARD Isabelle, JEAN Nathalie donne pouvoir à JEAN Didier, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, SERAFINI Audrey donne pouvoir à DIOP Alix

Conseillers Municipaux absents : ROBERT Astrid, MILAD Lydie

Délibération N° 2023/117-

OBJET : CREATIONS DE POSTES

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Informe l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Expose qu'il est nécessaire de créer les postes suivants afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023 et de répondre au besoin de recrutement d'un Directeur du Pôle Opérationnel.

Depuis le 1er janvier 2021, les nominations suite à avancement de grade sont prononcées, après inscription sur un tableau d'avancement annuel établi par l'autorité territoriale, par appréciation de la valeur professionnelle des agents et des acquis de l'expérience professionnelle, au regard des lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale.

Propose à cet effet de créer :

- Un poste d'ingénieur territorial à temps complet (*recrutement DST*)
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet (*avancement grade*)
- Un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (*avancement de grade*)
- Un poste d'Opérateur APS principal à temps complet (*avancement de grade*)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés :

- Un poste d'ingénieur territorial à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- Un poste d'Opérateur APS principal à temps complet

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :


Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 7.1.23
Et de la publication sur le site internet le... 7.1.23
ou notification le... 7.1.23